

Département de SEINE-ET-MARNE -°-°-°- Canton de PONTAULT-COMBAULT -°-°-°- Commune de ROISSY-EN-BRIE	DOMAINE Marchés Publics
--	-----------------------------------

Marchés publics : BB

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE - ÉGALITE – FRATERNITE

DÉCISION DU MAIRE n°101/2024
Prise en application de l'Article L.2122-22 du Code Général des
Collectivités Territoriales

OBJET : CLASSES DE DECOUVERTES 2025/2026 - NATURE

Marché passé selon la procédure adaptée ouverte en application des articles L.2123-1 et R.2123-1 3° du code de la commande publique.

Le Maire de Roissy-en-Brie,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122.22 et L.2122-23 ;

VU le code de la commande publique, notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1 3° ;

VU la délibération n°16/2020 en date du 2 juin 2020 aux termes de laquelle le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté du maire n°154/2020 en date du 8 juin 2020 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Pierre VASSEUR, Adjoint au maire ;

CONSIDERANT la volonté de la commune de procéder à l'organisation de classes de découverte pour les années 2025/2026 ;

VU l'avis d'appel public à la concurrence envoyé le 14 mars 2024 au journal Le Parisien - Ed. du 77 - Intégrale + E-marchespublics.com lançant la mise en concurrence des entreprises selon la procédure des articles L.2123-1 et R.2123-1 3° du code de la commande publique ;

CONSIDERANT le choix du pouvoir adjudicateur, attribuant le marché à l'association EEDF (Eclaireuses et éclaireurs de France), sise Parc Morbecque, 63 rue du Parc, BP 70225 à 59524 HAZEBROUCK CEDEX, présentant l'offre économiquement la plus avantageuse au vu des critères de jugement des offres ;

D E C I D E :

Article 1 : de procéder à la signature de toutes pièces relatives au marché de classes de découvertes - nature, pour des séjours de 5 jours d'avril à juin (du lundi au vendredi hors pont et hors congés toutes zones) au centre d'hébergement situé sur la base de Morbecque le Parc, 63 rue du Parc à 59190 MORBECQUE, avec l'association EEDF (Eclaireuses et éclaireurs de France), sise Parc Morbecque, 63 rue du Parc, BP 70225 à 59524 HAZEBROUCK CEDEX, pour un montant de 40 300,00 € TTC (offre de base), et ce pour un minimum de 100 élèves (403,00 € TTC par élève).

Article 2 : précise que le marché est conclu pour une période initiale de 1 an à compter de la date de notification du contrat. Le marché comprend une reconduction tacite.

Article 3 : précise que la dépense est prévue au budget de la commune.

Article 4 : la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de leur prochaine séance sous forme d'un donner acte. Un extrait en sera affiché en mairie.

Expédition en sera adressée au Préfet du département.

Par subdélégation du Maire,
L'Adjoint au Maire,
Pierre VASSEUR
Signé électroniquement par :
PIERRE VASSEUR
Le 02/07/2024 à 14:46